



Compte rendu de la réunion du Conseil de l'UFR Sciences et Techniques du 9 octobre 2017

Etaient présents :

M. BLAIS, directeur de l'UFR.

Mmes HERBST Michaële (jusqu'à 16h) - LABRUIERE-CHAZAL Catherine - Mme MOSER-JAUSLIN Lucy - PIRIO Nadine (à partir de 14h15) - SAVONNET Marinette (jusqu'à 16h).

MM BAYARDON Jérôme - CAVRET Philippe - CLUZEL Benoît (jusqu'à 17h10) - GOUTON Pierre - HERRMANN Samuel (à partir de 16h) - IMHOFF Luc - JACQUIR HOUSSEN Sabir (à partir de 16h) - LECLERCQ Éric (jusqu'à 16h) - LEURENT Sébastien - NAGEL Johannes - RAVY Etienne (jusqu'à 17h) - ROSSE Matthieu.

Etaient représentés :

M. BERTIN Charles, procuration à Mme LABRUIERE-CHAZAL Catherine
Mme CATTEY Hélène, procuration à M. BAYARDON Jérôme
M. FAUCHER Olivier, procuration à M. CLUZEL Benoît (jusqu'à 17h10)
M. FINOT Christophe, procuration à M. IMHOFF Luc
Mme HERBST Michaële, procuration à M. ROSSE Matthieu (à partir de 16h)
M. HERRMANN Samuel, procuration à M. NAGEL Johannes (jusqu'à 16h)
M. JACQUIR HOUSSEN Sabir, procuration à M. GOUTON Pierre (jusqu'à 16h)
M. LECLERCQ Éric, procuration à M. GOUTON Pierre (à partir de 16h)
Mme POCHARD Isabelle, procuration à M. BAYARDON Jérôme
M. RAVY Etienne, procuration à M. JACQUIR HOUSSEN Sabir (à partir de 17h)
Mme SAVONNET Marinette, procuration à Mme LABRUIERE-CHAZAL Catherine (à partir de 16h)
M. SUGNY Dominique, procuration à M. CLUZEL Benoît (jusqu'à 17h10)
M. VOISIN Yvon, procuration à M. IMHOFF Luc
M. ZANINI Patrick, procuration à Mme PIRIO Nadine

Etaient absents et excusés :

Les personnes représentées

M. GAMBÉY Jean-François, absent

Mme OMBRET Florence, absente

Etaient invités:

M. BILBAULT Jean-Marie, porteur de projet de master i-site, présent (à partir de 16h)

M. BODIO Ewen, porteur de projet de master i-site, présent (à partir de 16h)

Mme BOITELLE Sarah, étudiante, présente

M. COLAS DES FRANCS Gérard (Directeur du département de Physique), présent

M. DE MONTEIRO Jérôme, étudiant, présent (à partir de 16h)

M. DENAT Franck (Directeur ICMUB), présent

M. DEREUX Alain (Directeur ICB), absent

M. DIPANDA Albert (Directeur ESIREM), absent

M. GINHAC Dominique (Directeur LE2I), absent

M. GORDAT Gérald, suppléant de Mme OMBRET Florence, absent

M. GRISON Thierry (Directeur du département IEM), présent (à partir de 16h)

Mme JOAO Olivia, étudiante, absente
M. JOURANI Abderrahim (Directeur IMB), présent (à partir de 16h)
M. JUY Martin, étudiant, présent
M. KITANINE Nicolai, porteur de projet de master i-site, présent (à partir de 16h)
M. LE GENDRE Pierre, porteur de projet de master i-site, présent (à partir de 16h)
M. PHILIPPE Quentin, étudiant, présent (à partir de 16h)
M. RAZE-AUBLANC Antoine, étudiant, absent
M. SIRUGUE Daniel, suppléant de M.RAVY, absent
Mme WANNEBROUCQ Amélie, étudiante, absente

Services centraux de l'UFR :

Mme DUBOIS (Responsable de l'antenne financière), présente
Mme GRAS (Responsable du service de scolarité), présente
M. LAGRIMI (Responsable administratif de l'UFR), présent
M. VIDAL (Secrétariat de direction de l'UFR), présent.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil d'UFR du 19 mai 2017
2. Informations du Directeur
3. Budget rectificatif n°2 – exercice 2017
4. Projets de master i-site (avis de la composante demandé)
5. Questions administratives et financières
6. Questions diverses

M. BLAIS ouvre la séance à 14h07. Il indique les absences des membres excusés et liste les procurations reçues.

Monsieur Blais demande s'il y a des questions diverses à traiter au point 6 de l'ordre du jour.

Deux questions sont transmises oralement, l'une sur la reprographie de l'UFR et l'autre sur les élections au Conseil d'UFR.

Monsieur Blais précise que ces points seront traités dans les informations du Directeur.

1 – Approbation du compte rendu du conseil d'UFR du 19 mai 2017 :

Monsieur Blais soumet au vote le compte rendu du conseil d'UFR du 19 mai 2017 :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions/blancs/nuls : 0

Le compte rendu du conseil d'UFR du 19 mai 2017 est approuvé à l'unanimité, sous réserve que soit mentionnée la présence de Mme Savonnet.

2 – Informations du Directeur :

2.1 Mouvements de personnels :

Monsieur Blais rappelle les mouvements de personnel qu'a connu l'UFR à l'occasion de cette rentrée 2017.

Mme Gonin (IEM) est partie en retraite. Mme Bigarnet (Chimie) a été reçue au concours de secrétaire administrative et affectée en préfecture de l'Yonne. Monsieur Manière (Physique/ICB) part en retraite prochainement.

Monsieur Langevin (Mathématiques) est parti en retraite et a obtenu l'éméritat.

Monsieur Blais souhaite saluer la mémoire de Monsieur Marcuard, ancien doyen de l'UFR, qui nous a quittés dernièrement.

2.2 Rentrée 2017

Monsieur Blais indique ensuite que les effectifs de la rentrée 2017 ne sont pas encore arrêtés mais qu'il semblerait que nous connaissions une baisse significative en L1, passant de 420 à 320 étudiants. Cela s'explique notamment par le fait que les services centraux de l'uB avaient réduit de 50 places la capacité indicative qui avait été transmise par l'UFR. Des étudiants se sont donc retrouvés sur liste d'attente malgré le fait que cette capacité ne soit qu'indicative, étudiants qui seraient partis ailleurs ensuite.

2.3 Salons étudiants

Monsieur Blais informe le Conseil qu'en raison des contraintes budgétaires, l'UFR ne sera pas sollicité pour participer au salon étudiant de janvier et à Studyrama à la mi-novembre.

2.4 Associations étudiantes

Monsieur Blais annonce qu'une nouvelle association étudiante de l'UFR a été labellisée. Il s'agit de la Corpo Sciences Tech (CST). Les deux autres qui existent déjà sont l'AEST et Urban Cactus.

La Corpo Sciences Tech (CST) a demandé la mise à disposition d'un local. Il a été identifié une solution potentielle.

Monsieur Juy demande la localisation de cet espace et si un budget a été prévu pour cela.

Monsieur Blais indique que le local envisagé se trouve à proximité de la cafétéria et non loin des salles S07, 08 et 09 et qu'aucune décision d'ordre budgétaire n'a été prise actuellement.

2.5 Elections au conseil d'UFR

Monsieur Blais aborde ensuite le sujet des élections à venir et précise qu'il y a 9 sièges du collège usagers à renouveler cette année. Le scrutin se déroulera les 5 et 6 décembre 2017.

Mme Boitelle demande la date limite de dépôt des listes de candidats.

Monsieur Blais indique qu'il faut attendre la parution de l'arrêté électoral pour le calendrier précis des opérations.

Monsieur Juy souhaiterait que les étudiants soient incités davantage à aller voter.

Monsieur Blais précise que l'UFR et ses personnels ont un devoir de neutralité par rapport aux différentes listes.

2.6 Contrôle d'accès

Monsieur Blais informe le Conseil, qu'en début 2018, vont être mis en place, au sein des bâtiments de l'UFR, les dispositifs de contrôle d'accès à partir de la carte multiservice UBFC. Les cartes grises que l'on connaît actuellement ne seront plus fonctionnelles à terme.

Mme Boitelle s'interroge à propos des étudiants qui assurent un service de loge.

Monsieur Blais indique que les cartes seront configurées selon les besoins.

2.7 Logiciel service

Monsieur Blais rappelle que les directeurs de département ont jusqu'à la mi-octobre pour remplir les feuilles de services des collègues enseignants et enseignants chercheurs. Elles doivent être ensuite retournées au directeur pour signature avant transmission au SPE pour le 20 octobre au plus tard.

Monsieur Blais précise que pour le traitement des demandes de cumul, le SPE demande maintenant automatiquement que la feuille de service soit jointe.

2.8 Pluriannualisation

Monsieur Blais rappelle que les collègues peuvent faire leur demande jusqu'au 9 novembre 2017, le conseil restreint se réunissant la semaine suivante.

Monsieur Laurent indique que cela peut poser problème si une décision de refus intervient après que les collègues aient rendu leur feuille de service. Il n'y aura alors plus possibilité de changer.

Monsieur Blais précise que les situations problématiques pourront passer en conseil restreint de février 2018.

2.9 ADE

Monsieur Blais indique la procédure pour consulter son emploi du temps sur ADE et précise que cet emploi du temps est visible par tous les personnels de l'uB mais pas par les étudiants.

Monsieur Blais remercie tous les personnels qui ont contribué par leur investissement à la mise en place de ce projet.

Monsieur Juy déplore que les étudiants ne soient pas rattachés directement et nominativement à leur groupe afin de faciliter l'accès et la lecture de leur emploi du temps.

2.10 Plan de Retour à l'Equilibre Financier (PREF)

2.10.1 La reprographie de l'UFR

Monsieur Blais informe le Conseil qu'un groupe de travail, auquel participe Monsieur Lagrimi, étudie les possibilités de regroupement des différentes reprographies de l'université.

Monsieur Blais indique qu'il souhaite maintenir un service de proximité dans l'UFR et que les décisions définitives sont attendues pour fin 2018.

Monsieur Rosse souhaite connaître les différents sites à regrouper.

Monsieur Blais précise que les reprographies de Droit-Lettres, de Médecine, de Staps, de l'IUT et celle de l'UFR sont concernées par cette réflexion.

Monsieur Laurent souhaite savoir si l'uB avait discuté avec l'UFR à ce sujet.

Monsieur Blais indique que les doyens n'ont pas encore été consultés là-dessus.

Monsieur Laurent estime qu'ils devraient rencontrer les usagers et les enseignants.

Monsieur Lagrimi précise que le groupe de travail étudie les différents scénarios avec un retour demandé pour avril 2018. Ensuite la communauté universitaire sera consultée.

Monsieur Juy souhaite savoir si le service de reprographie de l'UFR est très sollicité.

Monsieur Blais indique que oui et cela est variable selon les périodes.

Monsieur Juy évoque la possibilité de mettre place un service payant pour les étudiants.

Monsieur Rosse s'étonne du fait que l'IUT pourrait conserver sa reprographie et l'UFR non.

Monsieur Blais précise que le groupe de travail est là pour faire le point et que pour le moment rien n'est acté.

Monsieur Rosse rajoute qu'il serait intéressant d'insister sur le fait que la reprographie de l'UFR a les moyens d'accueillir les travaux d'autres reprographies de l'université.

2.10.2 Les formations continues

Monsieur Blais informe le Conseil que la question sur l'évaluation du coût des formations continues et de leur facturation au coût complet est posée.

Mme Pirio demande si, dans cette mesure, les formations continues vont devoir être fermées pour pouvoir payer les heures.

2.11 Le règlement intérieur de l'UFR

Monsieur Blais indique au Conseil que la rédaction du règlement intérieur de l'UFR avance et qu'il devrait être en discussion en bureau ce vendredi puis ensuite les règlements intérieurs des départements pourront être rédigés.

Monsieur Juy souhaite savoir si une version est disponible sur le site de l'UFR.

Monsieur Blais précise que les statuts de l'UFR sont disponibles en ligne mais pas encore le règlement intérieur.

2.12 Les équipements pédagogiques

Monsieur Blais informe le Conseil que tous les reliquats de formation continue n'ont pas été débloqués pour le financement des équipements pédagogiques 2017.

Le 29 septembre 2017, la région a voté le co-financement de ces dossiers pour moitié.

2.13 La formation d'ingénieur à Auxerre

Monsieur Blais annonce que la Commission des Titres d'ingénieur (CTI) a donné injonction à l'université pour que la formation d'ingénieur de l'ITII intègre une école et non plus un UFR. Dans cette mesure, un rapprochement entre l'ISAT et l'ITII est envisagé.

Monsieur Blais informe également le Conseil que l'ESEO (Ecole Supérieure d'Electronique de l'Ouest) va s'implanter à Dijon dès la rentrée 2018, à proximité du Campus, en face de la Maison Régionale de l'Innovation. Il y aurait deux bâtiments, l'un en prolongement de l'ESIREM et un autre en face de l'I3M. L'ESEO compte 1300 étudiants au total avec un objectif de 100 étudiants par promotion sur le site dijonnais.

Monsieur Cluzel s'interroge sur les possibles interactions de cette école avec l'UFR Sciences et Techniques.

Monsieur Gouton indique, que pour sa part, cette implantation est une provocation pour l'uB.

Mme Savonnet précise que c'est tout de même une école spécialisée notamment en informatique, qui va concurrencer les masters de l'uB dans cette discipline.

3 – Budget rectificatif n°2 – exercice 2017 :

Monsieur Blais indique que ce BR2 concerne surtout des changements de masse et des ajustements de fin d'année. Il remercie Mme Dubois et M. Lagrimi pour le travail effectué, et leur laisse la parole.

Monsieur Lagrimi explique le contexte dans lequel interviennent les budgets rectificatifs (BR) permettant la mise à jour du budget initial (BI). Il s'agit du même budget mais qui évolue au cours de l'exercice. Il reste tout de même prévisionnel.

Mme Dubois précise qu'au niveau des recettes de l'UFR, ce BR2 ajuste à la baisse les recettes de l'ITII, et fait apparaître des recettes supplémentaires pour la reprographie de l'UFR et en provenance de la taxe d'apprentissage.

En regard de ces recettes, il est indiqué une diminution des dépenses prévues 2017 du master PPN (24 000€ reportés sur 2018), un changement de masse pour des achats d'investissement en cette fin d'année (26 200€), des dépenses sur la taxe d'apprentissage et pour la reprographie, et un ajustement des dépenses de l'ITII (au vu de la baisse des recettes) Ce BR2 fait également apparaître la répartition du 3^{ème} versement du SEFCA pour les formations continues selon leur département de rattachement. Une erreur de saisie sera corrigée : pour les services centraux en fonctionnement pour la formation continue (FC07), il faut bien lire -14010€ au lieu de -8136€ car les services centraux ont abondé de 5847€ (pris sur les provisions de formations continues) le financement des heures de formation continue (77JSPE).

Pour l'Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB), la modification apportée par ce BR2 consiste en un changement de masse (5200€).

Pour le Laboratoire Electronique Informatique et Imagerie (Le2i), il s'agissait, via ce BR2, d'inscrire deux recettes de 5301€ et de 15000€ et de prévoir les dépenses en regard sur cet exercice et le suivant.

Monsieur Blais demande s'il y a des questions sur ce sujet et soumet ce BR2 au vote du conseil :

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions/blancs/nuls : 0

Le budget rectificatif n°2 est approuvé à l'unanimité.

5- Questions administratives et financières :

Monsieur Blais présente aux membres du Conseil les points suivants :

- Convention avec la Matn University College of Technology (Lebanon). Cela concerne la formation Vibot.
- Convention avec Chiba University au Japon. Cela concerne l'ESIREM et l'ICB.
- Modification des fiches filières. Ces modifications ont déjà passées en CFVU.
- Autorisation d'occupation de bien immobilier pour les années 2016/2017 et 2017/2018. Cela concerne les séances de TP effectuées au lycée Niepce de Chalon sur Saône par les étudiants de la licence professionnelle Industrie chimique et pharmaceutique spécialité Contrôle-Procédés-Qualité (ICP-CPQ).
- Attribution de bourses aux étudiants du master PPN : 2500€ pour un étudiant de M2 et 5000€ pour un étudiant de M1. Les étudiants concernés ont été sélectionnés par le comité pédagogique du Master PPN.
- Contribution de la formation d'ingénieur ITII au fonctionnement de la CTI. Le montant est de 9€ diplômé soit 360€

Monsieur Blais propose un vote global sur l'ensemble des points sauf si un membre du Conseil s'y oppose.

Monsieur Blais soumet au vote du Conseil les points mentionnés ci-dessus:

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions/blancs/nuls : 0

Les différents points mentionnés ci-dessus sont approuvés à l'unanimité.

Afin de pouvoir aborder le point 4 de l'ordre du jour à 16h comme cela avait été indiqué aux porteurs de projet, une pause de 30 minutes est laissée aux membres et invités du Conseil d'UFR.

4 – Projets de master i-site (avis de la composante demandé) :

Monsieur Blais explique que l'avis de l'UFR est demandé dans le cadre de la soumission de projet de masters internationaux i-site. Dans l'UFR, cette année, 3 projets seront déposés.

Monsieur Cluzel souhaite savoir si, à partir des documents fournis, nous sommes loin des versions finalisées.

Monsieur Blais précise que les documents fournis ont pu ou peuvent encore évoluer dans la mesure où l'avis du Conseil intervient avant la date limite de dépôt des dossiers et que tous les points ne sont pas encore arrêtés.

Monsieur Blais invite ensuite les porteurs de projet à présenter les masters qu'ils souhaitent soumettre à l'i-site cette année.

Monsieur Bilbault présente le master Electronique, appelé ISSEE (Integrated Smart Systems Electronics Engineering), qui reprend la base du master 2 AESE, déjà en anglais, avec l'ouverture du M1 correspondant.

Monsieur Kitanine présente le master Mathématiques/Physique, appelé Master Program in Mathematical Physics, s'inscrivant dans la continuité du master déjà dispensée en langue anglaise en Mathématiques.

Monsieur Le Gendre présente le master MMHD (Molecular chemistry and Metals for Health and sustainable Development) qui reprend la base du master déjà existant avec un M1 totalement dispensé en langue anglaise et un cursus sur deux ans permettant des mobilités à l'étranger (Prague) sur l'ensemble des semestres du master.

Monsieur Blais recueille alors l'avis des directeurs de département.

Monsieur Grison indique que le projet de master ISSEE a reçu un avis très favorable du département IEM.

Monsieur Nagel indique que le projet de Master Program in Mathematical Physics a reçu un avis favorable du département de Mathématiques.

Madame Pirio indique que le projet de master MMHD a reçu un avis très favorable du département de Chimie.

Monsieur Blais invite alors les membres du Conseil à poser leurs questions aux porteurs de projet.

Monsieur Herrmann souhaite savoir si, pour le master PPN, les 300 heures d'enseignement financées par le master I-site vont être atteintes.

Monsieur Blais et Monsieur Colas Des Francs indiquent que, vraisemblablement, une centaine d'heures sera prise en compte car les heures financées dans ce type de projet sont obligatoirement des heures complémentaires ou des heures de vacations. Or au département de Physiques, il y aurait une problématique de sous-service, cette année.

Monsieur Bilbault rajoute que, par contre, les droits spécifiques peuvent permettre le financement des heures comprises dans le service statutaire.

La question qui se pose alors est celle du reversement des droits spécifiques par le COMUE UBFC.

Monsieur Blais souhaiterait que ces droits spécifiques soient reversés à l'UFR, qui supporte dans sa charge horaire les heures de ces masters.

Madame Moser-Jauslin s'interroge sur le fait que les inscriptions soient assurées et encaissées ou non par la COMUE.

Monsieur Gouton fait part du fait que le master Math présenté, s'apparente, à ses yeux, à une classe unique.

Monsieur Kitanine indique qu'un choix a été fait et que l'objectif est d'avoir une promotion qui fasse les 2 années sur place.

Monsieur Jourani ajoute que l'étudiant qui s'inscrirait directement en M2 sera au courant du fait qu'il n'aura pas accès à tous les modules.

Monsieur Gouton s'interroge sur les sélections qui seront opérées pour attribuer les bourses prévues dans les budgets de ces projets de master i-site, sachant que les étudiants auront tous des parcours différents.

Monsieur Blais répond que les membres des équipes pédagogiques établiront leurs critères.

Monsieur Cluzel indique, qu'effectivement, le 1^{er} critère sera le niveau en langue anglaise.

Monsieur Gouton aurait souhaité connaître les modalités de cette évaluation.

Monsieur Laurent s'interroge sur les modalités d'enseignement intervenant dans le cadre des partenariats avec Besançon.

Monsieur Bilbault précise que cela sera convenu module par module, soit l'enseignant se déplace, soit le cours se fait en visioconférence.

Monsieur Kitanine indique que pour le master Math/Physique, il y aura un cours pour lequel les étudiants iront à Besançon.

Monsieur Le Gendre ajoute que, pour le master MMHD, ce seront les enseignants qui se déplaceront.

Monsieur Herrmann trouve gênant le fait que ces financements ne puissent concerner que les heures complémentaires des enseignants, cela fragilise le projet.

Monsieur Blais précise également, qu'en cas de sous service, les heures effectuées dans ces formations seront à la charge de l'UFR.

Monsieur Blais rappelle la réserve émise l'an dernier sur le projet de master PPN et fait part des réserves possibles pour les projets présentés aujourd'hui :

- les droits spécifiques, éventuellement appliqués, soient reversés à la composante via l'établissement.
- la charge financière de ces master n'impacte pas défavorablement les autres formations dont l'UFR a la charge.
- l'uB reste seul maître dans la décision d'ouvrir ou pas les UE dont l'uB a la charge financière.

Monsieur Gouton ajoute qu'il lui semble que ce sont de bons projets qui peuvent permettre de s'assurer d'avoir de bons étudiants en thèse.

Monsieur Blais propose un vote à bulletin secret. Sur le même bulletin, chaque membre du Conseil devra indiquer s'il est favorable (avec une réserve qui sera formulée après ce premier vote) ou réservé sur chacun des projets présentés.

Projet ISSEE :	favorable : 19	réservé : 3
Projet Math/Physique :	favorable : 20	réservé : 2
Projet MMHD :	favorable : 22	réservé : 0

Les projets de master i-site dénommés ISSEE, Master Program in Mathematical Physics et MMHD ont reçu un avis favorable du Conseil d'UFR.

Monsieur Blais propose ensuite de voter sur les éventuelles réserves à émettre pour chacun des projets, en accompagnement de l'avis favorable :

- les droits spécifiques, éventuellement appliqués, soient reversés à la composante via l'établissement.
(Pour le projet ISSEE et le projet Math/Physique)

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions/blancs/nuls : 1

- la charge financière de ces master n'impacte pas défavorablement les autres formations dont l'UFR a la charge.

Pour : 21

Contre : 1

Abstentions/blancs/nuls : 0

- l'uB reste seul maître dans la décision d'ouvrir ou pas les UE dont l'uB a la charge financière.

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions/blancs/nuls : 0

Les avis favorables aux projets de master i-site présentés au conseil d'UFR du 9 octobre 2017 seront assortis des réserves mentionnées ci-dessus.

Les questions diverses ayant été abordées dans les informations du Directeur, Monsieur Blais lève la séance à 17h45 en informant le Conseil que la prochaine réunion, en formation restreinte, se tiendra la semaine du 11 novembre 2017. Elle sera suivie éventuellement d'un Conseil plénier.

**Annexes au compte rendu de la réunion du Conseil
de l'UFR Sciences et Techniques du 9 octobre 2017**



Demandes de modifications des modalités du contrôle des connaissances

Composante : **UFR SCIENCES ET TECHNIQUES**

Demandeur	Type diplôme	Mention/ Spécialité / parcours	Semestre	UE	Modification demandée	Justifications et/ou observations
Peter SCHAUBURG	M1	PMG	1+2		Modification/précision des règles en cas d'absence lors des examens, et des règles pour la deuxième session, et mise à jour du responsable	
C. LABRUERE CHAZAL	M1	Mathématiques et applications parcours MIGS	S1+S2	TOUTES (Sauf MIGS1-5 et MIGS2-5)	Précisions sur les évaluations si absence et sur le non-report de notes pour la session de rattrapage Ajout de la phrase : le jury est souverain pour déroger à ces règles	
V. COMTE	L3	CHIMIE	5	571	CT devient CC sur UE « risques chimiques »	Evaluation à la fin du cours qui a lieu les 3 premières semaines du semestre
			6	66A	Pas d'évaluation P (projet)	Erreur sur doc initial
			6	66B	Pas d'évaluation P (projet)	Erreur sur doc initial
O. COUTURE	L3	MATHEMATIQUES	1+2	TOUTES	Modification/précision des règles en cas d'absence lors des examens Ajout de la phrase : seul le jury est habilité à déroger à ces règles.	